



LE MINISTRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

LE MINISTRE
DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMERIQUE

Nos Réf. : CB/EIN/2015/67895/C

Paris, le **25 NOV. 2015**

Madame la secrétaire générale,

Lors du dernier comité technique ministériel le 13 octobre, vous n'avez pas souhaité que le débat s'engage après vos déclarations. Nous vous avons donc indiqué que les réponses que vous attendiez sur les sujets que vous avez évoqués, vous seraient apportées dans les groupes de travail programmés à cet effet, et que nous vous ferions par ailleurs une réponse écrite.

Les sujets RH vous ont, en premier lieu, conduit à exprimer plusieurs préoccupations.

Nous tenons à vous confirmer notre engagement à maintenir un plan ministériel de qualification en 2016.

S'agissant du basculement dans le dispositif RIFSEEP en 2016, nous vous avons indiqué que l'indemnitaire des corps des agents de catégories B et C d'administration centrale ne serait pas modulé. Concernant les autres corps des ministères économiques et financiers, les échanges sont en cours avec la DGAFP et les directions concernées pour définir le périmètre et le calendrier d'adhésion à ce dispositif, sans évolution prévue sur le régime de la modulation existant.

Quant au versement indemnitaire exceptionnel, le paiement a été effectué pour la plupart des agents des ministères, et est en cours de finalisation pour les autres. Pour 2016, les crédits correspondants ont été maintenus.

Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé le 30 septembre que le projet d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations serait mis en œuvre. Ce projet, finalisé en juillet après un an de négociations, prévoit une révision d'ici 2020 des grilles de rémunération (catégories A, B et C). Les modalités de mise en œuvre des mesures proposées sont à l'étude. Les premières mesures concerneront les agents de catégorie B et devraient intervenir dès 2016. Un amendement au PLF est d'ailleurs en cours d'examen au Parlement, en vue de permettre l'application au 1er janvier 2016 des mesures. Leur application au sein des MEF fera l'objet d'un cycle de réunions spécifiques.

Madame Patricia Téjas
Secrétaire générale
Fédération des finances CGT
Case 540
263, rue de Paris
93514 Montreuil cedex

En matière d'égalité professionnelle, nous regrettons que la négociation qui devait permettre d'actualiser le précédent accord de 2011-2013 n'ait pas abouti à un accord majoritaire ; mais elle a tout de même permis d'élaborer, grâce notamment à vos contributions, un plan d'action étoffé qui comporte plus de vingt mesures importantes pour progresser dans la mise en place d'une égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes au sein de nos ministères. Ce plan engage les directions et services sur trois ans. La mise en œuvre de ce plan est lancée, et un premier bilan d'étape vous est proposé, en sorte notamment de pouvoir procéder aux ajustements et aux adaptations qui pourront s'avérer nécessaires.

Par ailleurs, nous vous l'avons dit, nous souhaitons mettre en œuvre, très rapidement désormais, les dispositions du nouveau plan ministériel pluriannuel en matière de santé, sécurité et conditions de travail, fruit des travaux que vous avez conduits avec le secrétariat général, et qui permettent d'accroître l'efficacité de la prévention des risques professionnels, et notamment des risques psychosociaux. Prévenir un risque, c'est d'abord partager un diagnostic précis : sur ce point, nous souhaitons qu'il soit procédé à une réécriture du DUERP de la DRFIP des Bouches du Rhône, de façon à parvenir à l'expression d'un constat partagé sur les situations à risques, et sur les mesures préventives ou correctrices à mettre en œuvre.

Vos préoccupations portent aussi sur les conséquences de la réforme territoriale pour l'organisation de nos missions et les conditions de travail des agents. Vous savez que l'autonomie de nos ministères en matière d'organisation demeure, et que toutes nos missions sont maintenues et consolidées. Il s'agit là d'un point essentiel à nos yeux. Dans ce cadre, les orientations propres aux réseaux des différentes directions et le dispositif d'accompagnement ministériel aboutiront à limiter le nombre d'agents concernés par une mobilité géographique. Les mesures d'organisation propres à la DGFiP et à l'INSEE donnent actuellement lieu à concertation selon des modalités adaptées à chacun des réseaux. S'agissant du périmètre de la REATE (i.e. nous concernant, les DIRECCTE), les organigrammes, les études d'impact et les projets d'arrêté sont parallèlement soumis à concertation locale.

Le prochain comité technique ministériel permettra d'évoquer ces questions à l'occasion de la présentation de deux textes concernant la mise en œuvre de la réforme territoriale.

S'agissant de la DGCCRF, la lettre de mission a été diffusée, comme convenu, aux organisations syndicales et des rencontres ont été organisées avec la mission les 9 et 10 novembre dernier. Nous aurons l'occasion d'échanger prochainement sur les propositions qui seront formulées par la mission.

Enfin, s'agissant des droits syndicaux, comme nous vous l'avons indiqué, et dans le cadre que nous avons fixé, les discussions se sont engagées et devraient aboutir avant la fin de l'année. Le niveau des droits dérogatoires sera débattu uniquement après l'élaboration d'une circulaire ministérielle relative à la gestion des droits.

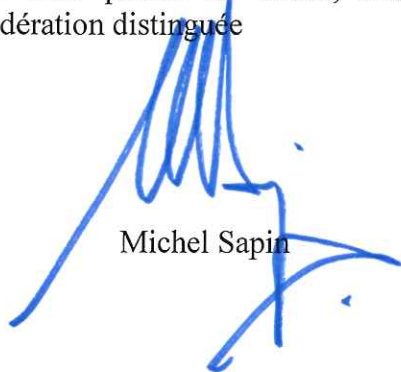
Sur tous ces sujets, nous observons que des groupes de travail se tiennent à un rythme régulier, dans le cadre d'un agenda social dense mais recentré sur quelques priorités, définies en accord avec le Secrétaire général.

Nous souhaitons pouvoir approfondir avec vous nos travaux sur les chantiers en cours et à venir, et, de façon plus générale, trouver ensemble le moyen de faire du dialogue social l'outil privilégié au service de la cohésion de notre communauté de travail. Vous avez rencontré nos

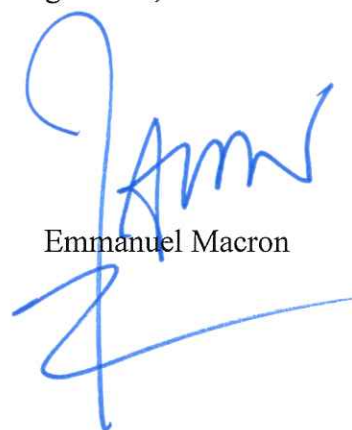
cabinets le 10 novembre dernier. Ces rencontres ont permis de confirmer le souhait d'une reprise du dialogue.

Cet objectif, que je sais partagé, est d'autant plus nécessaire dans les circonstances douloureuses qui nous éprouvent aujourd'hui collectivement ; nous avons, ensemble, le devoir d'en faire une priorité. A cet égard, les éléments nouveaux à intégrer dans le projet de loi de finances pour 2016 pour tenir compte des décisions dont le Président de la République vient de faire part au Congrès vous seront présentés dans les jours qui viennent.

Nous vous prions de croire, Madame la secrétaire générale, à l'assurance de notre considération distinguée



Michel Sapin



Emmanuel Macron